

- l'absence d'effort de réduction du recours à l'assistance financière du M.J.S.
- les anomalies dans le fonctionnement du fonds national ;
- les déficiences dans la gestion du système de partenariat.

I-Évolution des crédits consacrés aux actions initiées en faveur de la jeunesse et des pratiques sportives

La contribution du M.J.S (services centraux et déconcentrés) aux actions en faveur de la jeunesse et du sport (titre budgétaire : interventions publiques) a évolué comme suit, de 1991 à 1994, en milliers de DA:

1991	1992	1993	1994
188.637	221.100	371.660	444.360

Ainsi, la contribution du secteur se rapportant aux "interventions publiques" a sensiblement progressé. Les taux de variations enregistrés par rapport à 1991 ont atteint 17,20% en 1992, 97,02% en 1993 et 135,56% en 1994.

Malgré cet accroissement remarquable, les crédits dont il s'agit se situent depuis 1991 dans la moyenne de 15% du budget du M.J.S.

Ce taux s'explique par le fait que les augmentations des crédits alloués au M.J.S ont concerné, comme il est souvent le cas, les dépenses de personnel et ont donc peu bénéficié aux interventions publiques dont les actions intéressent davantage les jeunes.

En fait, les données ci-dessus n'appréhendent pas dans son intégralité la contribution du M.J.S aux différentes pratiques sportives et de jeunesse initiées de 1991 à 1994 bien qu'à partir de 1993 le rythme de croissance de cette catégorie de dépenses ait connu une accélération notable. Les structures centrales concernées n'ont pas été en mesure de présenter une situation exhaustive. Les documents budgétaires et états épars des subventions allouées au mouvement associatif mis à la disposition de la Cour ne fournissent qu'une information partielle sur le soutien accordé.

Pour avoir une idée complète de l'effort financier consenti par les pouvoirs publics, il y a lieu d'ajouter les subventions octroyées par le fonds national de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives au mouvement associatif.

Le contrôle de cet établissement a révélé que les subventions qu'il distribue aux associations, ligues et fédérations de sport et de jeunesse ont atteint des montants représentant en moyenne plus de 50% des crédits destinés aux interventions publiques inscrits au budget du ministère.